

5870
202

Tente à Lucerne.

du 1^{er} septembre 1931.

IMPRESSIONS ET EDITIONS



Fournisseur de la Maison de
L.L. MM. le Roi et la Reine.
Fournisseur de l'Etat Belge.

C.-L. SIPS-CATOIR

SOCIETE ANONYME

174, AVENUE VAN VOLXEM

BRUXELLES

TELEPHONES : 480,19 — 453,36

Travaux à grands tirages, de luxe et ordinaires.

Spécialité de travaux en trichromie et héliorotogravure. — Calendriers en tous genres.
Agendas de Poche. —

— Reliure. — Dorure.



FAITES TOUS VOS ACHATS

L'INNOVATION

maison vendant le meilleur marché de toute la Belgique

RUE NEUVE - BRUXELLES

BRUXELLES - ANVERS - LIÈGE - GAND - BRUGES

VERVIERS - OSTENDE - CHARLEROI - NAMUR

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES
BEHEER VAN TELEGRAFEN EN TELEFONEN

ARRIVEE DES LOUVOIS
BRUXELLES-DU LOUVOIS
AANGEKOMEN te

T 29 VIII 1931 T

BRUSSEL-LOUISA WJK

à h.
te n.

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

ETAT =

VAN PUYVELDE

7 R VILAIN 14 BRXEL

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6.)

Luidens art. 6 van de wet van 1^o Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst van de private telegrammen.

Indications de service les plus usitées : D | Télégr. urgent | RP | Réponse payée | XP | Exprès payé | PC | Tél. avec accusé de récept.
Meest voorkomende dienstaanwijzingen | Dringend teleg. | Antwoord betaald | Bode betaald | Tel. met kennisg. van ontv.
En cas d'erreur supposée, s'adresser au bureau télégraphique. | Toute réclamation doit être accompagnée du télégramme.
In geval van veronderstelde missing, zich tot het telegraafkantoor wenden. | Iedere navraag moet vergezeld zijn van het telegram.

Déposé -+ BRUXELLES 7512 22 12.20 =

N

7476.

Belge. 1929

Série (Rechts) G, n° 7. — Bon 736 de 1929. — I. M.

DEMANDE CREDITS ECARTEE LE VOYAGE A LUCERNE N A PAS LIEU =
LE DIRECTEUR GAL GLESENER +-*

Gand, 28 Août 1931

Cher Monsieur,

Un ami étranger m'annonce la visite pour
demain Samedi. Je ne pourrai donc éventuellement
prendre le train pour Lucerne que Dimanche
(Quartier Léopold 11,33 - arrivé Lucerne 23,19)
Comme on n'aurait tout de même plus un
grand chose le dimanche après-midi la perte est
petite et il y a l'avantage de voyager le jour.
Si vous jugez utile l'arrêt à Bâle, il pourrait se

faire facilement au retour en allant le
Mardi soir, après la vente, loger à Bâle
et en repartant à Bruxelles le Mercredi par le
train qui quitte Bâle à 14,0 h. ce qui de
nouveau permettrait de voyager le jour.

Je serais à l'exposition de la vente le
Lundi avant et après midi

Bien à Van
Julius de La

Gand, 3 Place de l' Evêché
Jeudi 27 Août 1931

Chez Monsieur,

Au cas fort douteux où le gouvernement
reprocherait affirmativement, je suis d'accord pour
le train de samedi soir, mais le prendrai à Gand
S. Pierre. Il n'y a pas d'inconvénient à l'arrêt à
Bâle Dimanche matin.

Pour les parcours Belges, faut-il faire usage
de billets forfaitaires? Dans ce cas il m'en faudrait
un dès samedi matin afin de pouvoir faire compléter

le billet à la Compagnie des Wagons Lits à Gand
car à la frontière on n'aura guère le temps,
d'autant moins qu'il faudrait faire le change
de la monnaie.

Il m'a fallu aussi pour le retour.

J'espère que la décision me sera connue avant
midi.

Bien à Vous

Julius de Loo

26 août 1931.

Mon cher Collègue,

On m'avertit qu'en raison de l'importance de la somme que nous avons demandée pour l'achat d'oeuvres modernes, à la vente H. à Lucerne, ni le Ministre ni le Comité du Trésor n'osent prendre d'initiative et que ce serait le Conseil des Ministres qui aurait à prendre une décision. Le Conseil des Ministres se réunit vendredi après-midi. Il est donc probable que nous ne serons avertis que samedi matin par télégramme, de l'autorisation à obtenir pour aller à la vente. Dans ce cas, je vous propose de ne partir que samedi soir, en W.L. à 19 heures $\frac{1}{4}$. Nous pourrions, si vous le voulez bien passer la matinée de dimanche à Bâle où je voudrais visiter encore le Musée et vous mettre en contact avec M. Ganz, secrétaire du Comité International d'histoire de l'art. Nous pourrions repartir au train de 12,38 heures pour être à Lucerne à 14,05 heures ou bien à 14,30 heures pour être à Lucerne à 15,58 heures, et voir l'exposition dimanche après-midi et toute la journée de lundi.

Croyez, mon cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Monsieur Hulín de Loo,
Président de la Commission d'Art Moderne des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
Place de l'Évêché, 3,

G A N D.

Loo



BEAUX-ARTS, LETTRES
ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
CABINET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Bruxelles, le 25 août 1931.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Dès hier soir, je me suis occupé de la vente d'oeuvres d'art, qui doit avoir lieu mardi prochain à Lucerne. Ce matin, à 10 heures, j'avais déjà l'accord du Ministre. Mais, cet après-midi, ayant délégué un des fonctionnaires du service au Comité du Trésor, en vue d'obtenir également l'accord de principe de celui-ci, on me fit savoir qu'en raison de l'importance de la somme à engager, ce serait le Conseil des Ministres qui aurait à statuer. - Celui-ci se réunira vendredi prochain seulement. Quand connaissons-nous sa décision? Je ne sais. Je crains fort d'ailleurs que notre demande ne soit écartée.

Dans le cas où la réponse serait affirmative, il est à présumer que je ne pourrai vous avertir télégraphiquement que Samedi matin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Monsieur Van Puyvelde,

Conservateur en Chef des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,

Bruxelles.

Catologue de la Vente H. de

Berlin, à Lucerne / sept 1931

— envoi au Ministre en annexe de la
lettre du 24/8/31.

24 août 1931.

Monsieur le Ministre,

La Commission d'Art Moderne de nos Musées s'est occupée aujourd'hui d'une vente d'oeuvres d'art, particulièrement intéressante qui aura lieu mardi prochain: 1er septembre à Lucerne.

La Commission est d'avis qu'à ces enchères passeront plusieurs oeuvres de valeur dont l'acquisition serait hautement souhaitable pour le Musée d'Art Moderne. Ce sont tout spécialement des oeuvres d'artistes modernes étrangers. Il est probable que dans les circonstances actuelles, ces oeuvres n'atteignent pas, à cette vente, des prix exorbitants. La Commission estime qu'il y aurait lieu d'envoyer à cette vente: M. Hulin de Loo, président et le Conservateur en chef afin d'y acheter, avec un crédit de 200.000fr. que vous leur accorderiez sur le crédit ordinaire des Musées, les oeuvres qu'ils croiraient utiles d'acquérir pour nos collections. On leur donnerait toute latitude quant au choix et au prix d'après leurs impressions à l'Exposition et à la vente. La Commission a tout spécialement attiré leur attention sur les oeuvres suivantes:

RENOIR: "Melons"

CEZANNE: "Baigneurs"

TOULOUSE-LAUTREC: "A la frisure"

KOKOSCHKA: "Portrait de l'artiste"

BARLACH: "Vieille femme" et "L'homme au manteau"

A Monsieur le Ministre des Sciences et
des Arts,
10, rue de la Loi,

E/V.

Ces œuvres appartiennent à trois grands maîtres de l'École Impressionniste française, bien mal représentés dans notre Musée d'Art Moderne et à deux artistes allemands de premier plan.

Il serait utile que les écoles étrangères soient mieux représentées dans notre Musée d'Art Moderne par des œuvres de leurs coryphées afin que notre public, et bien plus encore nos artistes, puissent mieux les connaître.

On a, dans le passé, trop négligé d'acheter les œuvres des chefs de file de l'art étranger lorsqu'il y avait encore moyen de les acheter à bon compte. Il convient de ne plus verser dans cette erreur.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe à cette lettre, le catalogue de la vente dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

